

SECTION BINATIONALE FRANCO-ITALIENNE **ESABAC**

L'EsaBac est un cursus de trois ans qui permet d'obtenir simultanément le Baccalauréat français et l'Esame di Stato Italien, soit deux diplômes de fin d'études secondaires.

Présentation de la section EsaBac :

Dans cette section binationale franco-italienne, les élèves suivent les enseignements renforcés en Langue et Littérature italiennes (4h hebdomadaires, à la place des 2h30 en Langues Vivantes) et en Histoire-Géographie enseignées en langue italienne.

Les objectifs spécifiques à EsaBac sont :

- le perfectionnement linguistique pour une très bonne maîtrise de la langue (niveau B2/C1 en Terminale)
- une connaissance approfondie de l'Italie et de la culture italienne
- des périodes d'immersion en Italie, notamment par les échanges scolaires organisés régulièrement en partenariat avec des lycées italiens.

Modalités et débouchés :

A l'examen, les élèves passent les épreuves spécifiques en Langue et Littérature Italiennes et en Histoire-Géographie. Pour le reste, ils sont soumis aux mêmes épreuves que les autres candidats au Baccalauréat.

L'EsaBac donne accès de plein droit aux universités françaises et italiennes.

Il permet de s'inscrire dans des cursus binationaux proposés en France et en Italie.

Ce double diplôme enrichit les CV d'un atout particulier. L'Italie est à la fois le deuxième fournisseur et le deuxième client de la France et de nombreuses entreprises sont à la recherche de jeunes diplômés ayant des compétences reconnues en italien.

Procédure d'inscription :

La section Esabac s'adresse aux élèves sérieux et motivés qui étudient l'italien au collège (en section bi-langue ou LV2) ou bilingues. En dehors d'un intérêt certain pour la littérature et la culture italiennes, un niveau de langue A2 confirmé est nécessaire ainsi qu'un bon niveau en Histoire-Géographie.

Un dossier de candidature est à compléter en mars/avril de l'année de Troisième, téléchargeable sur le site du lycée.

La section EsaBac n'est soumise à aucune sectorisation. Tout élève peut donc s'y inscrire. Pour les élèves n'habitant pas à proximité, le lycée David d'Angers dispose d'un internat reconnu pour ses bonnes conditions de travail.

Les inscriptions sont validées par l'Inspection Académique après examen des dossiers d'inscription par une commission spécialisée.